

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, M. Madjid KHALED, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Céline PANGAUD, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ.

Etaient absents excusés : Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, Mme Isabelle GUINOT, Mme Amandine TRULLARD.

Pouvoirs : 4 (de Mme COLAS à M. MARCEAUX, de M. FEVRAT à Mme ROSSIGNOL, de Mme TRULLARD à Mme ALIGNOL, de Mme GUINOT à M. ROBLOT)

Secrétaire de séance : Mme Céline PANGAUD

Date de la convocation : 15 mars 2016

Date d'affichage des délibérations : 29 mars 2016

---

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2015 DES BUDGETS ASSAINISSEMENT, ZA LES QUARTS ET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS :

Zone d'Activité les Quarts : les comptes -administratif et de gestion- sont approuvés à l'unanimité. Le résultat est le suivant : Recettes de fonctionnement (dont résultat reporté) : 185 461.08 €; dépenses de fonctionnement : 142 619.69 €; soit un excédent final de fonctionnement de 42 841.39 €. Recettes d'investissement : 134 573.63 €; dépenses d'investissement (dont résultat reporté) : 166 429.58 €; soit un déficit global d'investissement de 31 855.95 €. L'excédent global des deux sections est de 10 985.44 €.

Budget annexe Assainissement : les comptes -administratif et de gestion- sont approuvés à l'unanimité.

La section de fonctionnement présente un excédent de 60 497.08 €; les recettes sont de 109 512.02 € (avec résultat reporté); les dépenses sont de 49 014.94 €. La section d'investissement présente un déficit de 23 426.08 €; les recettes sont de 63 903.18 € (dont résultat reporté); les dépenses sont de 87 329.26 €.

Il y a des restes à réaliser pour 4 920 € en dépenses et de 17 500 € en recettes d'investissement.

Après prise en compte du déficit d'investissement et des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est de 10 846.08 €.

Le conseil décide d'affecter le résultat 2015 comme suit : section d'investissement, article 1068 : 10 846.08 €;  
section de fonctionnement, article 002 : 49 651.00 €

Budget Principal : Le conseil approuve à l'unanimité les comptes -administratif et de gestion- 2015.

Le résultat de la section de fonctionnement est un excédent de 143 554.83 €. Les dépenses sont de 1 625 097.31 €, les recettes sont de 1 768 652.14 € (dont résultat reporté).

Le résultat de la section d'investissement est un excédent de 20 038.92 €. Les dépenses sont de 1 436 321.77 € (dont résultat reporté), les recettes sont de 1 456 360.69 €.

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont fixés à 532 180 € en dépenses, et à 474 678 € en recettes.

Après prise en compte de l'excédent d'investissement et des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est de 37 463.08 €.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, d'affecter le résultat 2015 comme suit : section d'investissement, article 1068 : 37 463.08 €; section de fonctionnement, article 002 : 106 091.75 €

SUBVENTION 2016 – ASSOCIATION DE GESTION DU LEPP REINE ANTIER : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association de gestion du LEPP Reine Antier une subvention de 115 € pour l'exercice 2016.

SUBVENTION 2016 – ASSOCIATION LES AMIS DE PERRIGNY : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Les Amis de Perrigny une subvention de 115 €.

**SUBVENTION 2016 – COMITE DES FETES** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'attribuer au Comité des Fêtes les subventions suivantes : Subvention générale de fonctionnement : 500 €; Subvention pour le feu d'artifice : 600 €; Subvention pour la batterie fanfare : 200 €

**SUBVENTIONS 2016** : Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide de fixer le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2016 comme figurant dans l'annexe ci-joint.

ORGANISMES	VOTE 2016	ORGANISMES	VOTE 2016
Association Paralysés France	50	Chorale Arpège	115
Comité Dpt Ligue contre le Cancer	50	Association des conscrits	115
Valentin Haüy association	50	Association de gymnastique St-Martin	175
Association Pupilles PEP 71	50	Club Espoir	175
Croix Rouge	50	Association Judo Club	300
Comité contre les maladies respiratoires et tuberc.	50	Tennis club	300
ADIL Information Habitat	50	Amicale Sapeurs Pompiers	350
Prévention Routière	50	Club sportif et artistique Saône et Bresse	350
Les Papillons Blancs	50	Amicale du Temps Libre	300
Sesame Autisme Rhône-Alpes	50	Amicale Donneurs Sang	400
Restaurants du Cœur	50	Club Cyclotourisme	500
France Adot	100	USSM	1 800
Centre Anti-Cancer Leclerc	100	Ecomusée Pierre de Bresse	3 000
Mission Locale Chalonnais	100	Amicale SP (section jeunes sapeurs pompiers)	53
CIFA Jean Lameloise Mercurey	166	Coopérative Scol. Ecole Prim. Piscine	2 340
CFA St Marcel	32	Coopérative Scol. Ecole Maternelle	320
CFA Gueugnon	32	Coopérative Scol. Ecole Primaire	600
Société Chasse la Bressane	115	Coop. Scol. EP Rencontres inter école + équitation	440
Amicale Boules St-Martin	115	Coop. Scol. EP activité cinéma	1 320
Baby Football Club St Martin	115	Collège O. de la Marche formation 1er secours	1 140
les bonz'amis du baby	115	les films de la Guyotte (convention NAP)	2 100
Agir Pour avancer	115		
Association Saône et Bresse 71 (tennis table)	115	<b>TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUEES</b>	<b>18 768</b>
APECOM ass. Parents élèves collège	115	<b>Crédits supplém. prévus en cours d'année</b>	<b>1 402</b>
Le Jardin des Rêves	115	<b>TOTAL CREDITS</b>	<b>20 170</b>
FNACA	115		
ACPG	115		
Association les Films de la Guyotte	115		
Comité du Souvenir la Madeleine	115		
ADMR	115		

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'EXERCICE 2016** : Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe la participation par élève des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2016 comme suit : Ecole Primaire : 320,00 € par élève ; Ecole Maternelle : 1 130,00 € par élève. En cas de dérogation scolaire de droit, ces montants sont ramenés respectivement à Ecole Primaire : 192,00 € par élève pour l'école primaire et 678,00 € par élève pour l'école maternelle.

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016** : Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après délibération, et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2016 comme suit (sans changement par rapport à 2015) : Taxe d'habitation : 20,10 % ; Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 15,62 % ; Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 40,65 %.

**CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES LIGNES N° 21550 ET 21551** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la convention de délégation de compétence transports scolaires pour les lignes 21550 et 21551 à intervenir entre la commune et le Conseil Départemental de Saône et Loire, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 15 août 2020.

## **LANCEMENT DE L'OPERATION AMELIORATION DE LA MOBILITE AU QUOTIDIEN ET ACCES AUX COMMERCE ET SERVICES PUBLICS DANS LE CENTRE BOURG – DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février dernier, le Conseil Municipal a approuvé le lancement et autorisé les demandes de subventions pour deux opérations ; à savoir : l'aménagement de la place du poids public avec création de cheminements piétonniers et la création de cheminements piétonniers route de la Madeleine.

Il s'avère que la mise en place du dispositif de soutien à l'investissement public local, par l'Etat, permet à la commune d'envisager une action plus complète sur le domaine de la mobilité et de mener à bien des interventions sur les trois points restants à sécuriser et à dynamiser dans le centre bourg. A savoir :

- aménagement de la place du poids public et création de cheminements piétonniers
- création d'un cheminement piétonnier route de la Madeleine
- création d'un cheminement piétonnier et d'un plateau traversant route de Mervans

Les travaux sont estimés à 233 291 € et leur réalisation dès 2016 est rendue possible grâce à un soutien financier fort de la part de l'Etat, par le biais de la DETR et du fonds de soutien à l'investissement public local. Le Conseil Régional peut également être sollicité dans le cadre du Contrat Territorial. Le taux de subventions publiques pourrait atteindre les 80 % sur ce projet, soit un autofinancement prévisionnel de 46 659 € HT (pour mémoire l'autofinancement prévisionnel global des deux projets approuvés en février était de 40 781 €).

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après délibération et à l'unanimité, approuve le lancement de l'opération « amélioration de la mobilité au quotidien et accès aux commerces et services publics dans le centre bourg », selon les modalités indiquées dans le plan de financement prévisionnel et autorise le maire à solliciter les subventions.

Coût prévisionnel de l'opération : 233 291 € HT + 46 658.20 € TVA, soit 279 949.20 € TTC

Recettes sollicitées : 186 632 € (subventions) + 45 922.87 € (FCTVA), soit 232 554.87 €

Autofinancement : 46 659 € HT + 735 € (TVA)

Détail des Subventions sollicitées : Etat : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (69 987 €), Soutien à l'investissement public local (69 987 €) ; Amendes de police (9 000 €) ; Région : Contrat territorial (27 658 €) ; Département : appel à projets (5 000 €) ; réserve parlementaire (5 000 €).

## **SIGNALISATION ROUTIERE HAMEAU DE COLNAND ET STATIONNEMENT BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après délibération et à l'unanimité, approuve le projet de signalisation routière pour la mise en place de nouvelles règles de circulation au hameau de Colnand et le stationnement dans le bourg. Il autorise le maire à solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police et toute aide susceptible de participer au financement de ce projet. Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses : 1 257.71 € HT soit 1 509.25 € TTC

Recettes : 377.00 € de subvention des amendes de police et 880.71 € HT d'autofinancement

**FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : PARTICIPATION 2016** : Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser la participation 2016 au titre du Fonds Solidarité Logement au Conseil Départemental pour un montant de 0,35 €/ habitant x 1 996 habitants soit 698.60 €

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Logement : Le maire rappelle au conseil que le logement situé au-dessus des écoles, qui avait servi de BCD à l'école primaire pendant quelques années, a été réservé afin de loger des habitants en cas de sinistre dans leur maison. Ce logement est actuellement occupé suite à un incendie.

SYDESL : Le rapport d'activité 2014 a été remis avec leur convocation aux conseillers qui ne formulent ni observations ni questions. M. DESSAUGE faire le compte rendu de la dernière réunion du syndicat au cours de laquelle un nouveau 1<sup>er</sup> vice-président a été nommé, suite à la démission du précédent. Le syndicat propose aux communes l'installation d'une borne afin de recharger les véhicules électriques. Sur St Martin, des travaux sont prévus à la Madeleine (changement de câbles).

Travaux restaurant scolaire : M. MARCEAUX fait le point sur l'avancement des travaux, la jonction avec le bâtiment de l'école maternelle se fera pendant les vacances scolaires d'avril.

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

⇒ décision du 4 février 2016 : Pendant la construction du restaurant scolaire, lors de la mise au point des détails de la toiture et de la verrière, il est apparu nécessaire d'adapter le projet afin d'assurer l'écoulement des eaux de pluie en cas

d'orage. La SEM Val de Bourgogne est autorisée à signer l'avenant n° 1 au marché du lot n° 4 –couverture bac acier-couverture zinc-zinguerie- attribué à la SAS Alain PIGUET, 71000 SANCE. Le montant du marché initial était de 44 000 €HT, le montant de l'avenant n° 1 est de 1 250 €HT, le marché est porté à 45 250 €HT.

⇒ Décision du 16 février 2016 : La SEM Val de Bourgogne est autorisée à signer le marché pour l'établissement des tests d'infiltrométrie pour la construction d'un restaurant scolaire avec :  
EURL BOURGOGNE INFILTROMETRIE – 12 rue C. Bernard – 71100 LUX pour un montant HT de 900.00 €, TVA au taux en vigueur en sus, soit 1 080.00 €TTC au taux de TVA de 20 %.

⇒ Décision du 22 mars 2016 : lors de la mise au point des détails d'exécution des VRD il s'est avéré qu'une incompréhension s'est glissée dans le CCTP et qu'il est nécessaire d'adapter le projet afin d'assurer le fonctionnement en alternance les deux pompes de relevage ; ce qui entraîne un surcoût de 3 800 €HT sur le lot n° 1 –terrassement-VRD- soit une hausse de 6,87 % du montant initial du marché. La commission spécifique pour la construction du restaurant scolaire, qui avait été réunie pour l'ouverture des plis du marché initial, s'est réunie le 19 mars dernier pour examiner le devis proposé par l'entreprise BOIVIN et a émis un avis favorable à la signature de l'avenant n° 1 nécessaire à la prise en compte des travaux supplémentaires.

La SEM Val de Bourgogne est autorisée à signer l'avenant n° 1 au marché du lot 1 –terrassement-VRD- attribué à la SAS BOIVIN TP – 71270 PIERRE DE BRESSE.

Le montant initial du marché était de 55 235.17 €HT ; le montant de l'avenant n° 1 est de 3 800.00 €HT ; le marché est porté à 59 035.17 €HT.

Commission des finances : les membres de la commission des finances ont reçu une convocation pour une réunion de préparation budgétaire le jeudi 31 mars en mairie à 19 H 30.

Ecoles : les conseils d'école primaire et maternelle ont eu lieu. Les enseignants ont remercié la commune pour les différents travaux réalisés. La suppression d'une classe à l'école primaire est fort probable.

Gendarmerie : La fermeture est envisagée ; à ce jour le dossier est en cours.

Lycée Reine Antier : le maire remet aux conseillers la lettre adressée par le personnel du Lycée Reine Antier au Président et aux membres du conseil d'administration concernant les problèmes de stationnement.

SICED : le maire fait le compte rendu de la dernière réunion au cours de laquelle le syndicat a décidé une hausse de 2 % de ses tarifs. Une séance de broyage est prévue à la déchetterie de St Martin le 1<sup>er</sup> jeudi du mois d'avril.

Syndicat des Eaux : le maire et Mme DETROIT font le compte rendu de la dernière réunion. Le syndicat prévoit le changement de canalisations situées sur le domaine privé pour les faire passer en domaine public. Ces travaux devraient concerner 9 km de réseaux en 2016 et permettent de rénover les canalisations et de détecter plus facilement les fuites éventuelles.

Garderie : Mme PANGAUD demande où en est le projet d'agrandissement de la garderie périscolaire. L'accueil-jeunes ayant déménagé dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes, l'agrandissement de la garderie est envisagé courant 2016 sous réserve des éléments financiers.

Abri pêcheur : sur demande de M. ROBLOT, le maire précise que le crépi va être fait prochainement après la pose des châteaux.

Perrigny : M. PHILIPPE suggère de changer la poubelle située vers le lavoir.

La séance est levée à 22 H 55. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.